



ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la proclamation d'un conseiller général

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège vacant au Conseil général à la suite de la démission de Pierre-Ivan Guyot

vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du chancelier,

arrête :

**Proclamation d'un
conseiller général**

Article premier :

Claudio Cerini, membre suppléant de la liste socialiste à laquelle appartient le siège vacant, est proclamé élu conseiller général.

Entrée en vigueur

Art. 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} avril 2022.

**Publication et
expédition**

Art. 3 :

¹ Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'un avis dans la Feuille officielle.

² Il sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

³ Il en sera délivré une expédition au nouveau conseiller général.

Val-de-Ruz, le 9 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

R. Tschopp

P. Godat

Distribution (en original) :

- Claudio Cerini 1
- Chancellerie 1